

ARIEL TOAFF ET LE NOUVEAU CONTE DE FÉES DES "DONATEURS BÉNÉVOLES".

Bref résumé

Par [Carlos W. Porter](#)

[Révisé le 24 février 2011](#)

Traduit par Didi18

Le professeur Toaff s'est depuis partiellement rétracté, et il maintient aujourd'hui que :

- Oui, les juifs sont un élément corrompu et perturbateur de la société ;
- Oui, les juifs prêtent de l'argent à 40% et semblent ne pas faire grand-chose d'autre ;
- Oui, les juifs achètent et vendent la justice avec d'énormes pots-de-vin ;
- Oui, les juifs font toutes sortes de faillites frauduleuses et d'escroqueries ;
- Oui, les juifs ont recours à l'empoisonnement et à l'assassinat lorsqu'ils sont mis en échec ;
- Oui, les juifs sont obsédés par la haine des chrétiens et de la religion chrétienne ;
- Oui, les juifs ont enlevé et castré des garçons chrétiens à grande échelle et les ont vendus en esclavage en Espagne islamique pendant des siècles ;
- Oui, les juifs utilisaient [\[et utilisent encore ?\]](#) le sang humain dans toutes sortes de remèdes charlatans, malgré l'interdiction biblique, même pour les petites afflictions ;
- Oui, les juifs utilisaient [\[et utilisent encore ?\]](#) du sang humain chrétien dans leurs boules de matzoh à Pessa'h ;
- Oui, les juifs utilisaient [\[et utilisent encore ?\]](#) du sang humain chrétien dans leur vin à Pessa'h ;
- Oui, le sang devait provenir de garçons chrétiens âgés de moins de 7 ans ;
- Oui, le sang devait être certifié casher par un rabbin ;
- Oui, il y avait un commerce important et rentable de faux produits sanguins et de sang animal, qui n'étaient pas adaptés à ce but ;
- Oui, les chrétiens ont essayé de vendre le sang des garçons chrétiens aux juifs, mais ils ont été rejetés parce que les juifs craignaient que ce soit du sang animal ; mais non, aucun garçon chrétien n'a jamais été tué pour obtenir le sang. Jamais, jamais ! Ou presque jamais. Tout est venu de "donneurs volontaires" !



LE SANG DES ENFANTS CHRETIENS DE SEXE MASCULIN SEULEMENT ET N'AYANT PAS PLUS DE 7 ANS EST ACHETE AU PRIX FORT

Le nouveau conte de fées de Toaff sur les "donateurs volontaires" est basé sur une seule phrase, mal citée, mal traduite et sortie de son contexte, de la page 92 du *MYTHE OF RITUAL MURDER* de Ronnie Po-chia Hsia.

L'affirmation des "donneurs volontaires" est faite quatre fois :

1) Page 111, nouvelle édition, *Pasque di Sangue* :

"À part *quelques accidents de travail désagréables et involontaires*, ce sang appartenait à des 'donneurs' vivants dont les familles, du fait de leur indigence, avaient l'intention de *compléter leur maigre revenu par un commerce considéré comme légitime, certainement pas sortant de l'ordinaire*, et en aucun cas embarrassant."

Original italien :

"A meno di spiacevoli e involontari incidenti sul lavoro, questo sangue apparteneva a 'donatori' vivi, le cui famiglie, a causa della loro indigenza, intendevano impinguare le loro magre entrate con un commercio ritenuto legittimo e certamente non fuori dell'ordinario, senza sentirsi in alcun modo in imbarazzo."

(Aucune référence à la source);

2) Page 365, nouvelle édition, *Pasque di Sangue* :

"Entre ce sang séché, utilisé dans le rite - obtenu de '*donneurs*' *inconnus mais intéressés*, qui sont restés en vie et en bonne santé, mais qui venaient *de familles indigentes*, et les prétendus 'meurtres rituels', il n'y avait aucun lien, sauf dans l'esprit des juges (et pas seulement ceux de Trente), intéressés à associer les juifs à cette accusation."

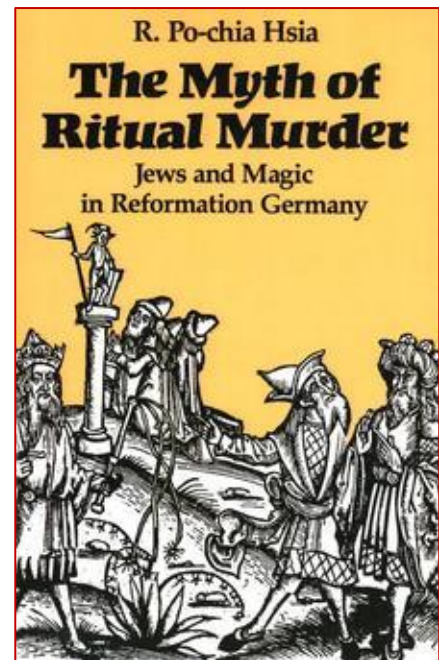
Original italien :

"Tra questo sangue essicato, utilizzato nel rito, che proveniva da ignoti e interessati 'donatori', vivi e vegeti e per lo più appartenenti a famiglie indigenti, e i presunti omicidi rituali non esisteva rapporto alcuno se non nella mente dei giudici (e non solo quelli di Trento), interessati a collegare gli ebrei a quell'accusa".

(Aucune référence à la source) ;

3) Page 388, nouvelle édition, *Pasque di Sangue* :

"Les 'donneurs' de ce sang, toujours contre rémunération, étaient vivants et en bonne santé, et venaient de familles indigentes à la recherche d'argent facile." Comme l'a souligné Ronnie Po-chia Hsia (*The Myth*



of Ritual Murder. Jews and Magic in Reformation Germany, New Haven, Connecticut, 1988), "pour un parent réduit à la misère, pour quiconque se trouvant dans le besoin d'argent, le sang, même celui de son propre fils, était un produit à vendre, comme tout autre".

Il était rare qu'un père, dans la tentative maladroite d'extraire le sang de l'artère carotide, ait accidentellement causé la mort du fils. Dans cette affaire, l'accident tragique était suivi d'une punition exemplaire du coupable, malgré le caractère involontaire de son acte..."

(Référence : Ronnie Po-chia Hsia, MYTHE OF RITUAL MURDER, p. 92-94) ;

Original italien :

"I 'Donatori' di quel sangue, sempre a pagamento, erano vivi e vegeti e apparententi a famiglie indigent all ricerca di denaro facile. Venez sottolineare Ronnie Ronnie Po-chia Hsia (Le mythe du meurtre rituel. Jews and Magic in Reformation Germany, New Haven, Conn., 1988), 'per un genitore ridotto alla miseria, per chi come lui si trova in bisogno di denaro, anche quello del proprio figlio, era un prodotto come un altro da vendere'. Rara era l'eventualità in cui un padre, nel maldestro tentativo di estrarne il sangue del carotide, provocasse accidentalmente la morte del figlio. In quel caso al tragico al incidente seguiva la punizione esemplare del colpevole, a dispetto dell'involontarietà della sua azione".

4) Page 109, Ebraismo Virtuale, novembre 2008

"Ce sang, toujours payé très généreusement, provenait de familles indigentes, avec beaucoup d'enfants à charge, à la recherche d'argent facile. Ronnie Po-chia Hsia a d'ailleurs raison de souligner que 'pour un parent réduit à la pauvreté, ou quelqu'un comme lui, qui a besoin d'argent, le sang, même celui de son propre fils, était un produit à vendre comme tout autre'".

(Référence : Ronnie Po-chia Hsia, MYTHE OF RITUAL MURDER, p. 92-94).

Original italien :

"Quel sangue, pagato sempre profumatamente, proveniva da famiglie indigenti, con molti figli a carico e in cerca di denaro facile. Ronnie Po-chia Hsia ha infatti ragione nel sottolineare che 'per un genitore ridotto in miseria, per chi come lui si trova in bisogno di denaro, il sangue, anche quello del proprio figlio, era un prodotto da vendere come un altro.'"

Citée correctement et dans son contexte, la citation proprement dite est cependant quelque peu différente :

"Tout a commencé dans le village de Benzhausen, dans la seigneurie de Buchheim, situé au Nord-Ouest de Fribourg [note supprimée] [en 1504]. Le Vendredi Saint [1504], le vacher Andreas s'occupait de son troupeau dans les champs quand les beuglements de son bétail lui signalèrent le cadavre d'un petit garçon, Matthew Bader [illustration], qui s'est avéré être un de ses compagnons de jeu. Les cris de ce petit vacher ont attiré les villageois sur place ; à en juger par le pâle cadavre, ils ont supposé qu'il était là depuis au moins trois jours. Le corps a été enlevé et enterré dans le cimetière. Six jours plus tard, le père du garçon mort Philip Bader, a été arrêté pour vol. Après avoir avoué le vol, l'huissier a confronté Bader au sujet de la mort de son enfant [...]. Au début, Bader a nié connaître les circonstances du meurtre, mais quand on l'a amené au cimetière et présenté le corps de son enfant, que les autorités avaient trouvé, il fut prêt à 'avouer'. Comme le raconte un poème contemporain commémorant l'évènement, et selon les paroles de Philip Bader, les juifs fous se sont adressés à lui et lui ont offert de l'argent en échange d'un

enfant chrétien pour célébrer la Pâque. Parmi la foule de garçons qui jouaient à proximité, les juifs auraient choisi le fils de Bader. Ils lui assurèrent, dit Bader à l'huissier, que l'enfant ne serait pas tué ; tout ce qu'ils voulaient, c'était un peu de sang chrétien, et ils avaient l'intention d'en prélever à celui du garçon Bader, qui avait à peine sept ans. Un marché a été conclu. Bader emmena son fils chez les juifs de Waldkirch en échange d'une belle somme. Après ces premiers aveux, l'huissier a appliqué la torture et Bader a changé la version de son histoire. Maintenant, il admettait qu'il avait agi de son plein gré : il avait entendu dire que les juifs payaient cher le sang chrétien et avait prélevé du sang sur le cou de son propre fils pour le vendre aux juifs. Mais quand il s'approcha des juifs, ils se détournèrent de lui et le grondèrent pour avoir essayé de leur vendre du sang animal. Rejeté, Bader a jeté le sang. Comme ses deux témoignages se contredisaient, Bader fut torturé davantage, et l'huissier de justice du village renvoya l'affaire à son maître, le Seigneur de Buchheim [...].

[Note 26] : [...] Bien que [sic] le poème représente un compte rendu contemporain du procès, les faits semblent très fiables. Le poète raconte les deux ensembles d'aveux même s'il rejette fermement la seconde confession de Bader, l'attribuant au " travail du diable ", pour faire avouer le pauvre homme afin de disculper les juifs [...] [?] [NOTE : la "seconde confession" était celle qui EXONÉRAIT les juifs, la seule obtenue par la torture. Les documents originaux semblent avoir plus ou moins disparu. -C.P.]

[...] Au cours de l'interrogatoire, les juifs arrêtés ont clamé leur innocence et déclaré que le père Bader devait en fait avoir tué son propre enfant pour le prix du sang [NOTE : Est-ce là une confession que les juifs ont acheté le sang ? Ou est-ce que cela signifie que Bader a dû tuer l'enfant en CROYANT qu'il pouvait vendre le sang ? Compte tenu du fait qu'ils ont refusé de l'acheter, cette dernière interprétation semble beaucoup plus probable. -C.P.]

[...] Une fois de plus, Bader changea son histoire, insistant maintenant que le juif Lameth de Waldkirch avait acheté et tué son fils. [...] Le 30 mai, Bader a été exécuté à Buchen. Juste avant son exécution, il clame à nouveau son innocence : les juifs et non lui avaient tué le garçon [...] Faute de preuves, les juifs ont dû être libérés [note se rapportant au même poème].

Jusqu'à présent, l'affaire semblait simple. La violence familiale était endémique dans la société rurale et tuer son propre enfant n'était qu'une étape avant l'abandon des enfants. Il se peut que Bader n'ait pas eu l'intention de tuer son fils et qu'il ait simplement voulu vendre du sang aux juifs. Quoi qu'il en soit, une fois le garçon mort des suites de la blessure infligée par son père, et une fois le cadavre découvert, le fantasme initial de la magie du sang juif qui avait en premier lieu motivé l'acte atroce a également fourni au père le scénario idéal pour son auto-défense. Le point crucial est que, pour certains segments de la société villageoise, du moins pour ses éléments marginaux, le discours de la magie rituelle juive et du meurtre rituel était en soi neutre : ce qui préoccupait ces populations rurales n'était pas le mal intrinsèque de la magie juive, tel que formulé par les intellectuels, mais la conséquence pratique de la magie, juive ou autre. Pour Philip Bader, qui avait manifestement besoin d'argent, le sang, même celui de son propre enfant, n'était qu'une autre marchandise à vendre ; la magie juive n'est devenue mauvaise que lorsque les conséquences pratiques de l'échec de la transaction sont devenues une menace pour lui-même" [bla, bla, bla, bla, etc.] (Ronnie Po est-il un "postmoderniste" ? Il semble accro aux spéculations sur ce que les gens pensaient tout le temps, en utilisant des mots étranges comme "discours" et "récit").

Source: Ronnie Po-chia Hsia, *THE MYTH OF RITUAL MURDER*, pp. 90-94

Les pages 128-29 du même livre fournissent un autre récit contemporain de la même affaire :

En l'an 1503 [sic] [année correcte : 1504] [...] un enfant a disparu dans une des fermes près de Dentzlingen. Un voisin l'a trouvé dans les bois, alerté par le mugissement d'un bœuf. Peu de temps après, le père de l'enfant fut appréhendé à Buchen pour suspicion de vol. Au début, il feignait l'ignorance au sujet de son enfant, mais quand on lui a montré le corps, il a commencé à transpirer. *Sans torture, il avoua qu'il avait vendu son enfant de quatre ans [l'âge exact : 7 ans] à deux juifs de Waldkirch pour cinq florins [le prix d'un cheval - C.P.] ; ils lui dirent que l'enfant ne mourrait pas, qu'ils ne voulaient que lui prélever du sang ; mais hélas, les choses se sont passées différemment, et l'enfant est mort à cause de ça. J'ai vu l'enfant de mes propres yeux, environ quatre semaines après le meurtre ; et de mes doigts, j'ai tenu et touché les blessures de la piqûre. J'ai aussi vu l'exécution du père à Buchen ; il est mort en avouant que les juifs avaient poignardé son enfant à mort [...]*

Jewish magic, as formulated by the intellectuals, but the practical implication of magic, Jewish or otherwise. For Philip Bader, who was obviously in dire need of money, blood, even that of his own child, was just another commodity for sale; Jewish magic only turned evil when the practical consequences of the unsuccessful transaction became a threat to himself. At this point, the initial willingness to traffic with Jews changed into a self-righteous and remorseful rejection; the underlying structure of the ritual murder discourse, which motivated Bader's action and subse-

Pour Philip Bader, qui avait manifestement besoin d'argent, le sang, même celui de son propre enfant, n'était qu'une autre marchandise à vendre ;

En d'autres termes, Toaff falsifie sa citation pour laisser entendre que Ronnie Po machin-truc se généralise sur l'ensemble de la société médiévale ; en fait, Ronnie etc. machin-truc spéculait sur les motifs d'une personne, dans un seul cas, celui du paysan, Philip Bader, supposant que la deuxième confession de Bader - la seule qui ait été faite sous la torture - soit la vérité.

C'est le genre de chose qui ruine la réputation d'un historien.

Comment l'échec d'une personne à faire quelque chose - vendre du sang aux juifs - peut-il prouver que des millions d'autres personnes l'ont fait avec succès, au fil des siècles ?

Comment la seule personne condamnée dans cette affaire, le paysan Philip Bader, a-t-il jamais eu l'idée que les juifs allaient le payer pour le sang de son enfant ? Notons qu'en fait, selon le même aveu, le deuxième sur trois, le seul obtenu par la torture, ils ont REFUSÉ de le payer.

Puisqu'il y a eu trois aveux et que les documents originaux (qui ne sont que des dépositions et non des preuves physiques ou médico-légales au sens moderne du terme) ont plus ou moins disparu et qu'aucun juif n'a été condamné, personne ne sait même ce qui s'est réellement passé dans cette affaire.

Toaff cite cette phrase hors contexte, la traduit mal, la falsifie, puis la généralise sur la société médiévale dans son ensemble, dans l'absurde tentative de nous faire oublier son conte de fées des "donateurs volontaires", auquel Toaff ne croit évidemment pas, et pour lequel il n'y a pas plus de preuves, selon les sources de Toaff, que pour la présence des licornes ou les miracles de Mahomet. Il ne faut pas oublier que l'un des avocats de la défense de John Demianiuk en Israël a été presque aveuglé par un lanceur d'acide alors qu'il assistait à un enterrement, tandis qu'un autre "s'est suicidé" en "tombant" d'une fenêtre au 15e étage.

Ces affirmations de "donneur volontaire" ont évidemment été faites sous la contrainte, et Toaff ne les croit évidemment pas, mais examinons-les un instant :

L'hypothèse avancée aujourd'hui par Toaff, sans aucune preuve, est la suivante : les juifs ashkénazes du Moyen Âge, qui sont supposés avoir vécu dans la peur constante des expulsions, massacres et baptêmes forcés - bien conscients du fait que depuis l'antiquité, on les accuse du meurtre rituel d'enfants - sollicitaient ouvertement l'achat du sang des enfants chrétiens masculins auprès de "donneurs volontaires" indigents ?

Question : Comment fait-on pour solliciter des " donateurs volontaires " de ce genre ?

En passant une annonce dans le journal ?

"DU SANG À PRIX D'OR
ENFANTS CHRÉTIENS DE SEXE MASCULIN SEULEMENT
ÂGE MAXIMUM SEPT ANS"

Ce ne serait pas un peu risqué ?

Il est évident que les juifs ne pouvaient pas faire de publicité pour ce genre de choses. Ils ne pourraient même pas faire ça aujourd'hui.

Comment réagiriez-vous, même aujourd'hui, si vous voyiez une telle publicité ? Penseriez-vous, "Ouf, oh, eh bien, au moins, de cette façon, les juifs *achètent* le sang des enfants chrétiens mâles. C'est un vrai soulagement pour moi ! Au moins de cette façon, ils ne vont pas tuer d'enfants pour l'obtenir, et le mettre dans leur pain *shimmurim* ou *matzoh*". Toaff admet qu'ils l'ont fait dans les deux éditions du livre, ce qui est incroyable, même en incluant son essai, [*In Defence of Pasque di Sanque*](#), depuis élargi en un court livre, *Virtual Judaism [Ebraismo Virtuale]*, malgré le fait que, de façon trompeuse mais très intelligente, il tente de réduire la discussion à celle de savoir s'ils burent ou pas le vin pascal contenant le sang (qu'ils ne burent pas) mais l'admission existe toujours si on lit un peu entre les lignes.

Comment réagiriez-vous ? Je pense que la réaction - même aujourd'hui - serait une réaction d'étonnement, de suspicion et d'hostilité intense. L'inférence que les juifs ont besoin du sang des enfants chrétiens mâles pour l'utiliser dans leur pain matzoh de Pessa'h, et ne l'achètent que parce que l'acheter est moins dangereux que l'obtenir par meurtre, est très évident. La simple sollicitation d'acheter le sang d'enfants serait prise - en soi - comme preuve circonstancielle de l'accusation de meurtre rituel, ce qui conduirait à une augmentation des pogroms et des expulsions.

Ronnie Po-chia Hsia lui-même note que la simple *possession* de sang par un juif pourrait être incriminante. Comment les juifs médiévaux pouvaient-ils solliciter du sang ?

"La troisième affaire a eu lieu en 1593. Cette année-là, Abraham de Lublin vint de Pologne à Francfort et demanda la charité de la communauté juive la plus prospère et la plus nombreuse du Saint Empire romain. Ayant reçu la somme symbolique d'un demi-dalleur et étant ouvertement méprisé par les juifs de Francfort pour son apparence étrangère, Abraham complota une vengeance pour faire payer aux juifs de Francfort leur snobisme. Il a acheté du sang de bœuf à un boucher, caché la bouteille de sang dans la synagogue et informé les autorités. La vérité éclata lors de l'enquête officielle ; emprisonné pendant un certain temps par les magistrats, Abraham fut finalement libéré."

Ronnie Po-chia Hsia, *THE MYTH OF RITUAL MURDER*, p. 208.



Philip Bader était-il innocent ?

Pendant ce temps, de retour au ranch, quelle est la signification de la remarque extrêmement étrange suivante de Toaff ? (p. 386, 2e édition, *Pasque di Sangue*) :

"Rare était l'éventualité où un père, dans la tentative maladroite d'extraire le sang de l'artère carotide, causait accidentellement la mort du fils.... " (p. 388, 2e édition, *Pasque di Sangue*) ?

Qu'est-ce que c'est censé vouloir dire ? Que des milliers de personnes au Moyen Âge prélevaient normalement du sang sur les artères carotides de leurs propres enfants afin de le vendre aux juifs ? Est-ce que quelqu'un croit ça ?

Philip Bader était un paysan, une personne en contact constant avec les réalités fondamentales de la vie, y compris inévitablement l'abattage des animaux. N'importe quel adulte sait que si vous percez les veines ou les artères dans le cou d'une personne, cette personne va mourir. Le sang quitte le cou sous une pression énorme. Il peut jaillir d'un pied ou plus. Bader a dû voir ça chez les animaux des douzaines de fois, peut-être des centaines.

Si vous deviez prendre le sang d'un enfant sans équipement moderne, mais sans aucune intention de le tuer, comment LE FERIEZ-VOUS ? Ne prendriez-vous pas le sang du poignet ou de l'intérieur du coude, plus probablement du poignet ? Je pense que vous placeriez l'enfant sur un tabouret, feriez une incision dans le poignet et le forceriez à tenir le bras vers le bas (vous devriez l'attacher), où il pourrait s'écouler dans un contenant, puis le bras serait facilement et sûrement relevé et bandé.

La seule raison de percer l'artère carotide serait si vous aviez l'intention de suspendre l'enfant par les talons - encore une fois, pour drainer le sang vers le bas - mais avec l'intention manifeste de le tuer. C'est la position de l'abattage casher, une position communément décrite dans la littérature standard sur le meurtre rituel.

Ronnie Po-chia Hsia ne décrit pas les blessures infligées à la victime, Matthew Bader, mais semble impliquer des blessures multiples : elles sont mentionnées au pluriel (dans une citation contemporaine quelque peu douteuse) aux pages 128-29 du livre.

Il me semble évident que s'il y avait de multiples blessures, et/ou une plaie perforante dans l'artère carotide, alors Bader était probablement innocent du crime de meurtre et ses première et troisième confessions représentent la vérité. (Cela ne signifie pas, bien sûr, qu'il n'était pas coupable de négligence criminelle ou contributive, etc.)



Une autre question.

Comme les petites et moyennes villes d'Allemagne étaient désireuses d'expulser les juifs qui leur avaient été imposés par la monarchie et la noblesse (MYTHE OF RITUAL MURDER, pp. 88-89, 162), puisque les juifs étaient protégés par la Sainte Monarchie romaine et les nobles parce qu'ils avaient l'argent nécessaire pour leur permettre une vie luxueuse et faire toutes leurs guerres (Ibid, p. 229), la première confession de Bader a dû faire l'affaire de la ville de Benzhausen à la perfection. L'excuse idéale pour une nouvelle expulsion massive !

Alors *pourquoi l'huissier a-t-il torturé pour obtenir la seconde confession*, celle dans laquelle il prétend avoir tué l'enfant lui-même, accidentellement, pour tenter de vendre du sang aux juifs, sang que les juifs ont refusé d'acheter, les lavant ainsi de toute responsabilité directe et indirecte ?

Eh bien, le grand intérêt d'une grande partie de *Pasque di Sangue* est que les juifs achètent la justice avec d'énormes pots-de-vin et recourent à des tentatives d'assassinat quand ils sont contrecarrés. Toaff donne de nombreux exemples de pots-de-vin offerts par les juifs pour échapper à la justice (pp. 36, 49, 52, 53, 53, 134 de *Pasque di Sangue*, première édition ; p. 235 de la nouvelle édition "révisée" avec la "rétractation" de Toaff), ainsi que des tentatives pour éliminer leurs ennemis par empoisonnement (pp. 84, 88, 215, 216, *Pasque di Sangue*, première édition). Même le nouveau chapitre inutile de Toaff, *The Embarrassing Trial of the Priest Paolo da Novara* (Trent, 1476), concerne une conspiration juive visant à assassiner le prince évêque de Trente, Hinderbach, un sujet déjà suffisamment traité dans la première édition.

Peut-être ont-ils fait à l'huissier une "offre qu'il ne pouvait refuser" ? "Voici cent florins. Il dira qu'il s'agissait d'un accident. Les juifs n'avaient rien à voir avec ça, vous voyez ? Sinon...." [Mouvement de la main tiré lentement à travers la gorge]... Pour moi, c'est la seule explication logique de l'affaire Bader.



Le sang humain représente environ 7 à 8 % du poids corporel total. Puisque le poids du sang liquide est approximativement le même que celui de l'eau, le corps d'un enfant de 7 ans pesant 50 livres contiendrait donc environ 4 pintes, un demi gallon. Le sang coagulé contient beaucoup d'humidité. Il y a 185 grammes de matière totalement sèche dans un litre de sang - environ 175 grammes secs par litre de liquide - environ 6 onces et demie, ou environ 3 cuillerées à soupe par pinte.

Vous ne pouvez pas prendre une pinte de sang d'un jeune enfant, parce qu'il va entrer en état de choc et probablement mourir. N'oublions pas qu'il s'agit d'enfants issus de "familles indigentes", souffrant de malnutrition et probablement de diverses maladies. Disons que vous prenez une demi-pinte de sang d'enfant, à un prix fantastique, en présence d'un rabbin. Tout ce que vous obtiendrez - une fois parfaitement séché - c'est une cuillère à soupe et demie de matière solide ; pas grand-chose. Tuez un enfant, et vous obtenez environ 8 fois plus, environ 12 cuillerées à soupe, pesant environ les trois quarts d'une livre, peut-être plus. Pas mal. Pas mal. Probablement assez pour remplir un de ces "sacs cirés et à fond d'étain" mentionnés à plusieurs reprises par Toaff.

OK. Lequel est le plus facile à dissimuler, toute une série de transactions commerciales au comptant, ou un petit nombre de meurtres ? Eh bien, parfois l'un, parfois l'autre.

La différence, c'est qu'une série de transactions en espèces de ce genre attirerait beaucoup d'attention, ce qui créerait probablement une énorme effervescence.

Maintenant. Réfléchissez. Participeriez-VOUS à des centaines de transactions en espèces qui vous impliqueraient dans des dizaines de meurtres ? Ou commettriez-vous simplement un autre meurtre ? Pour un meurtre, idéalement, il n'y a pas de témoins. Bien sûr, le corps sera probablement retrouvé, mais s'ils ne peuvent pas remonter jusqu'à vous.... Enterrez le corps jusqu'à ce qu'il se décompose un peu (en oblitérant la plaie perforante) et il n'y a aucune preuve.

Toaff a raison d'affirmer que les chrétiens et les juifs ont pratiqué la magie noire au Moyen Âge. Il est également vrai que n'importe qui peut être accusé d'être de connivence avec le Diable à tout moment, ce qui peut conduire à la torture, au procès et à l'exécution. Ce n'était pas un métier sans sa particule de risque. Il est également vrai que les juifs étaient probablement particulièrement vulnérables à cet égard. Seuls les magiciens noirs et les hérétiques ont été brûlés. Les juifs étaient les deux :

"Seuls des hérétiques et des magiciens noirs furent brûlés [référence au code de justice de la Caroline applicable dans le Saint Empire romain]. Pour les chrétiens de la fin du XVe siècle, les juifs d'Endingen représentaient un méprisable mélange des deux" (Ronnie-Po-chia Hsia, p. 26).



En effet, indépendamment de sa "rétractation", ce que Toaff a fait, c'est de déplacer la charge de la preuve de ce que l'on pourrait appeler les "adeptes du meurtre rituel" - ceux qui croient que le meurtre rituel juif est et était une réalité - sur les "négateurs du meurtre rituel" - les juifs. Il a créé une présomption irréfutable de l'inévitabilité du meurtre rituel d'enfants, comme une évidence.

Que se passera-t-il si vous donnez une voiture puissante, une caisse de bière et une pinte de whisky à un groupe de garçons de 16 ans ? Vous savez très bien ce qui va se passer : ils vont détruire la voiture.

Si les petites sectes de juifs ashkénazes détestent vraiment le christianisme - et les chrétiens, en tant que peuple - à ce point ; si elles sont obsédées par les pouvoirs magiques du sang humain en général et des enfants chrétiens mâles en particulier - alors il est inévitable que des enfants seront tués, tôt ou tard, quelque part. C'est inhérent à la réalité de la situation. On ne peut pas faire valoir une opinion négative dans une telle situation. Tout ce que vous pouvez dire, c'est que cela n'a jamais été prouvé dans un cas particulier - non pas que cela ne s'est jamais produit ou ne se produira jamais.

Pour prouver le contraire, Toaff doit affirmer un point négatif : qu'AUCUN sang n'a JAMAIS été obtenu de TOUT enfant chrétien par l'expédient simple et très évident du meurtre : que TOUT le sang a été obtenu dans TOUS LES CAS de "donneurs volontaires" - ce qu'il ne fait aucun effort pour prouver, et qu'il ne croit évidemment pas.

"Ceux qui affirment la véracité des meurtres rituels" n'ont pas à prouver qu'AUCUN sang n'a JAMAIS été donné par des donneurs volontaires. Nous n'avons pas besoin de faire valoir un point négatif à aucun moment.

Les juifs assimilés pouvaient obtenir pratiquement n'importe quelle quantité de sang de Gentils (d'adultes, presque jamais d'enfants) sous le couvert d'une profession appropriée : en particulier, médecin ou chirurgien barbier. L'effusion de sang est pratiquée dans toutes les cultures depuis des

milliers d'années et est mentionnée dans le Talmud. Mais cela contredit le scénario sur lequel Toaff a insisté. Quel enfant d'une famille "indigente" a jamais consulté un médecin juif ? Ou *n'importe quel* médecin ? Nous parlons du Moyen Âge. Et nous ne parlons pas de juifs assimilés.

Pour être certain que le sang était authentique - casher - il devait être prélevé en présence d'un rabbin. Quel médecin ou chirurgien barbier juif assimilé à un rabbin dans son bureau ?

[Note : Ce scénario est encore compliqué par le fait qu'il était strictement interdit aux médecins juifs de traiter des patients chrétiens sans une exemption personnelle spécifique signée par le Pape, interdiction qui est restée en vigueur pendant des siècles [Toaff, *Il Vino e la Carne*, pp. 269-70, 277-78 ; *Love, Work and Death*, pp. 220-221, 228-229 ; *The Jews in Medieval Assisi, 1305-1487*, pp. 67, 91].

Des millions de personnes vivaient dans l'extrême pauvreté dans l'Europe médiévale. C'était l'époque des famines de masse, la peste noire. Savoir que les juifs payaient un prix élevé pour le sang se serait répandu comme une traînée de poudre, attirant des millions de personnes. Chaque fois qu'il y avait une récolte déficitaire, une épidémie, une guerre, des millions d'orphelins, de veuves, de mendiants, d'estropiés, auraient assiégé les synagogues dans une foule désespérée, provoquant une émeute. La littérature médiévale serait pleine de références à ce phénomène, qui aurait été un phénomène de tous les jours.

Toaff est l'expert. Toaff affirme, Toaff doit prouver. Si quelqu'un pouvait prouver l'existence de ces fantastiques "donneurs volontaires", ce serait bien Toaff. Il n'offre aucune preuve. Il ne fait aucune tentative en ce sens.

S'il pouvait le prouver, il le ferait - en partie parce qu'il est un grand amateur des détails obscurs et bizarres, aussi obscurs soient-ils. Il ne fait pas une telle tentative.

Les juifs sont un peuple fossile. Pourquoi insistent-ils pour sucer le pénis ensanglanté de l'enfant circoncis, cracher le sang dans un verre de vin, barbouiller les lèvres de l'enfant avec son propre sang - mélangé au vin - puis boire le mélange de sang et de vin, avec les plus proches parents de l'enfant - particulièrement la mère de l'enfant - devant des foules de parents en pâmoison et hystériques ?



On suce des bites de bébés de 8 jours max.

C'est ce qu'ils font AUJOURD'HUI. Peu importe le nombre d'enfants qu'ils infectent avec l'herpès génital - une maladie sexuellement transmissible incurable - ils ont le droit de le sucer. Ils promettent de le sucer à travers un tube de verre de temps en temps (ce qui est probablement impossible, si vous y pensez bien, et ne diminuerait en rien le risque d'infection, car une partie du sang, infecté par la salive du *mohel*, remonterait inévitablement le long du tube sur le pénis, infectant ainsi l'enfant ; les enfants peuvent aussi naître avec des MST, infectant ainsi le *mohel*, en supposant qu'il n'a pas déjà été infecté en aspirant des choses plus grandes et meilleures ; il existe des dizaines de MST différentes,

les plus communes ou les plus dangereuses, dont, dans cette situation, l'herpès génital et la gonorrhée de la gorge, suivis par l'hépatite B, la syphilis et le SIDA, mais ils doivent absolument le sucer !

Ce sont les mêmes personnes qui font la leçon aux goyim sur les "bienfaits pour la santé" de la circoncision (!) et prétendent que le meurtre rituel est absurde, parce que les juifs sont dégoûtés par l'ingestion du sang !

Toaff admet la "suction" 6 fois (deux fois, pp. 95-96, 1ère édition ; deux fois, p. 143, 1ère édition ; une fois, p. 186-87, 2ème édition ; et une fois, note 35 aux pp. 186-87, 2ème édition), et la "consommation" deux fois (p. 147, 1ère édition ; p. 387, 2e édition). Pourquoi les juifs insistent-ils là-dessus ? Parce que ce sont des fossiles ambulants, des gens de l'âge de pierre.

Roule, Jordon, roule. Et les juifs sucent comme ils suçaient il y a cinq mille ans. Qu'est-ce que c'est sinon une forme de vampirisme pédophile atavique, tribal, sadique et homosexuel pédophile déguisé en religion ?

La coutume consistant à jeter le prépuce ensanglanté dans une foule de femelles hystériques, jeunes juives récemment mariées souhaitant devenir enceintes de "mâle avec attribut", qu'elles se disputent et engloutissent, crues (ou peut-être aromatisées de farine, de sucre en poudre, de noix et de miel, comme une douceur faite maison), a apparemment été abandonnée (p. 99-100, *Pasque di Sangue*, première édition).

Les juifs parlent toujours des valeurs spirituelles profondes de leur religion, mais quand vous cherchez quelque chose de spécifique, vous obtenez des choses comme ceci. Si vous lisez le Talmud, vous obtenez des milliers de pages de choses sur l'accouplement d'une femme avec un chien et si elle peut toujours épouser un grand prêtre ? Réponse : oui [[Mas. Evamoth 59b, p. 3201 du Talmud pdf : Logique : Une femme qui a eu des relations illicites avec des hommes est une prostituée. Un chien n'est pas un homme, donc...](#)] Mais quel genre de religion est-ce là ?

Mettons les choses au clair. Il n'y a plus AUCUNE présomption de la nécessité pour les "antisémites" de prouver la réalité du meurtre rituel comme une possibilité générale ou une réalité rare. La preuve est toujours exigée dans tous les cas particuliers, mais si les juifs ont tué des enfants il y a des milliers d'années, ils les tueront aujourd'hui. Lisez votre Bible. Tout est là.

Il est malheureux que Toaff se soit senti obligé de céder et de mentir des douzaines de fois, mais le livre est toujours dommageable. En fait, il contient encore plus d'anecdotes dégoûtantes sur l'utilisation du sang humain à diverses fins que la première édition.

En particulier, Toaff détruit totalement le mensonge selon lequel les juifs ne pouvaient pas utiliser le sang des enfants dans leurs matzohs (ou *shimmurim*, comme Toaff préfère appeler le pain sans levain de Pessa'h) car il leur est interdit d'ingérer du sang.

Ils aiment le sang : ils sont obsédés par le sang. Ils sont comme des vampires. Il est évident que certains d'entre eux vont tuer quelques enfants chrétiens de temps en temps.

Affirmer le contraire, c'est affirmer un négatif dans une situation où le positif est non seulement tout à fait possible, mais inhérent à la nature même de la situation. Non seulement cela, mais par rapport à des millions de personnes sur une période d'au moins mille ans : une absurdité logique.



Puisque le nouveau conte de fées de Toaff sur les "donateurs volontaires" est basé sur une seule phrase, mal citée, mal traduite et sortie de son contexte, de la page 92 du *MYTHE OF RITUAL MURDER* de Ronnie po-chia Hsia, une question demeure :

Quel est l'intérêt de dire un mensonge si évident qu'il sera découvert immédiatement ?

Soyons réalistes : si Toaff voulait mentir, il pouvait falsifier une liste de références médiévales en hébreu et en yiddish d'un mètre de long, et personne n'aurait jamais fait la différence (bien que l'absence de références en italien, allemand et autres langues médiévales eu été très suspecte). Il ne l'a pas fait.

Pour moi, c'est comme un message trouvé dans une bouteille, jeté à la mer.

Le message est : *"Écoutez, je ne crois pas plus que vous à cette avalanche de balivernes, mais ces crétiens de l'ADL m'ont forcé à mettre toutes ces choses là-dedans, et je n'y pouvais rien"*.

Le conte de fées des "donneurs volontaires" est particulièrement stupide à propos de Toaff (à supposer qu'il ne l'ait pas fait délibérément, car il est extraordinairement intelligent), quand on sait que s'il voulait vraiment se débarrasser de tous ces crétiens pleurnichards qui faisaient allusion à la réalité du meurtre rituel, il n'avait à dire qu'un mot dans le sens suivant (bien sûr, en langage clair et prétentieux) :

OK, écoutez, leur liturgie exigeait l'utilisation du sang humain - en particulier, le sang d'un enfant chrétien de sexe masculin, âgé au maximum de sept ans - pour l'usage dans leur *shimmurim* ou pain sans levain, à Pessa'h. C'est ce qu'ils pensaient utiliser. Mais ils l'ont acheté à des commerçants. Il devait être certifié casher par un rabbin. OK. Dommage, mais leurs rabbins les ont trompés. Pourquoi est-ce si difficile à croire ? Chaque fois que vous ouvrez un journal, un rabbin a été inculpé de fraude quelque part ; les juifs se trahissent toujours les uns les autres. Vous avez certaines des plus grandes banques d'Israël, certains des cabinets d'avocats juifs les plus riches d'Europe, d'Amérique et d'Israël, qui escroquent les survivants de l'Holocauste de l'argent de leur indemnisation, tandis que les survivants meurent dans la pauvreté. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Les Juifs se roulent les uns les autres, et tous ceux qui les entourent, depuis 3 000 ans. Regardez Bernie Madoff. Lisez votre Bible. Tout est là, depuis les premiers livres de la Genèse : escroquerie, proxénétisme, usure, défaut de paiement, saisie hypothécaire, accaparement de marchandises, esclavage et traite négrière, vente d'enfants aux sodomites, etc.

Maintenant. Pourquoi tuer un enfant alors qu'il suffit de broyer un quart de livre de vieux pigment de peinture ou quelque chose du genre, et de le vendre à des prix fantastiques ? Après tout, ils ne vont utiliser qu'une pincée de cette substance, vous n'empoisonnerez personne. Quel mal y a-t-il là-dedans ?

De plus, les certificats pourraient probablement être falsifiés par presque n'importe quel juif intelligent. Le problème des faux produits sanguins est mentionné à la page 108 de la première édition du livre, juste après la discussion de l'affaire Philip Bader à la page 107 ; selon la même hypothèse, c'est pourquoi les juifs ont refusé de le payer.

La rareté des accusations rituelles de meurtre

Les accusations graves de meurtre rituel sont rares et se produisent peut-être trois ou quatre fois par siècle. Personne n'a jamais prétendu que des douzaines ou des centaines d'enfants commençaient à disparaître chaque année dès qu'il y avait des juifs dans la région. Les juifs médiévaux étaient très visibles. Chaque fois qu'ils mettaient les pieds à l'extérieur du ghetto, chacun de leurs pas était surveillé avec une grande méfiance. Ils ne pouvaient pas se déplacer dans la campagne pour enlever des enfants et ensuite se débarrasser des corps. Acheter des enfants à des mendiants ou à des soldats mercenaires, etc. me semble tout à fait plausible, mais cela ne peut pas avoir lieu des centaines de fois par an.

Logiquement, un instant de réflexion montrera que les juifs ne pouvaient pas avoir tué des milliers d'enfants par an au Moyen Âge. Il n'y avait pas de transport. Un enfant perdu ne pouvait pas aller loin

tout seul ; la distance maximale qui pouvait être parcourue en une journée, à cheval et en charrette, était probablement d'environ 30 milles (peut-être plus loin sur l'eau, mais avec d'autres risques, peut-être plus grands). Les juifs ne sont pas une race de marins, de floteurs, de pêcheurs, de petits bateliers ou de gondoliers ; ils sont une race de vieux marchands de vêtements et de prêteurs d'argent. Un corps jeté à l'eau sera découvert beaucoup plus rapidement que si vous l'enterrez, parce qu'il sera rejeté sur la rive). Les voyages de nuit étaient difficiles, dangereux et souvent impossibles. Si votre chariot se brise (ou si votre bateau coule), vous êtes là, coincé avec les preuves. Cela signifie qu'un enfant kidnappé devait être tué, et le corps éliminé, tout près. Le sang séché d'un enfant remplirait probablement un de ces sacs cirés. Il devait y avoir des milliers de ces marchands, traversant les Alpes, voyageant dans le Nord de l'Italie et le Sud de l'Allemagne. L'idée que chaque sac puisse être retracé jusqu'à un meurtre est assez farfelue. Il est difficile de croire que les autorités policières de plusieurs pays européens pourraient rester ignorantes de ce simple fait pendant plusieurs siècles si c'était vrai ; logiquement, elles auraient dû arrêter tous les trafiquants et les torturer pour retrouver la source du sang.

[C'est de la logique. La réalité de la situation, par opposition à un simple modèle logique, peut cependant avoir été très différente ; voir ci-dessous le commentaire sur le commerce juif d'enfants chrétiens enlevés pour être vendus comme eunuques à des fins d'esclavage en Espagne islamique. Les juifs sont une race dotée d'une grande capacité d'organisation et de subversion, qualité que le commerce des eunuques exigeait en abondance, sans parler d'une capacité presque incroyable de cruauté, de cynisme, d'hypocrisie et de cupidité, de la part d'une race entière se faisant passer pour une "religion" pendant 3000 ans ; si elle pouvait faire cela, elle pourrait tout faire. Cela étant dit, je pense maintenant que les deux paragraphes ci-dessus sont probablement incorrects et que je me suis trompé. Il me vient aussi à l'esprit que le corps d'un enfant chrétien enterré dans un cimetière juif ne serait pas dérangé et ne serait jamais retrouvé. Cela a même été fait dans un cas (*Pasque di Sangue*, p. 77, 1re édition). -C.P.]

Les accusations de meurtre rituel doivent encore être prouvées dans chaque cas individuel. Sinon, n'importe quel criminel pourrait tuer un enfant, infliger des blessures d'une certaine nature et s'en sortir indemne dans tous les cas, parce que les juifs seraient considérés automatiquement coupables, ce qui entraînerait le meurtre de plus d'enfants chrétiens que jamais (voir Ronnie Po quel est son nom, pp. 96 et 158).

"La même année [comme dans l'affaire Philip Bader], 1504, le cordonnier Bryhenn fut soupçonné par les magistrats en raison de la mort subite de son beau-fils [...] Arrêté à Hanau, tout près, il avoue avoir frappé et tué son beau-fils sous le coup de la colère. Mais, lorsqu'il a été menacé de torture judiciaire, Bryhenn a dit qu'il avait poignardé son beau-fils à coups d'alêne, qu'il avait recueilli le sang et l'avait vendu au juif Gumprecht. Ce dernier a été interrogé sous la torture mais a maintenu son innocence. Lorsque Bryhenn a été condamné à mort, il a rétracté son accusation et Gumprecht a été libéré", p. 96 ;

*En 1543, deux femmes trouvèrent [un] garçon de cinq ans dans un champ à l'extérieur de Volkerode [...] L'huissier convoqua tous les hommes et femmes de plus de dix ans du village sur les lieux du crime. En examinant le cadavre, il a constaté que le prépuce du pénis avait été coupé et a vu des marques de piqûres sur les deux bras. De retour au village le lendemain matin pour d'autres interrogatoires, l'huissier vit un berger s'enfuir dans les bois. Avec l'aide de quatre cents villageois, il attrapa le fugitif, Heinrich, le berger, qui reprocha immédiatement à Jacob le Juif de l'avoir poussé au meurtre [...] le berger prétendait qu'il allait reconnaître Jacob en le voyant. Sagement, l'huissier présenta à Heinrich le gardien du château, que le suspect prit pour Jacob [...] **Après le meurtre, Heinrich retourna voir le corps, coupa son prépuce et fit une prise de sang sur son corps. Il avait l'intention de vendre le sang aux juifs et de les faire accuser de meurtre. Condamné à mort, Heinrich avoua publiquement l'innocence des juifs avant son exécution [...]**", p. 158.*

Bien sûr, du même coup, et par la nature même de la situation - en particulier, en raison de l'énorme commerce de faux produits sanguins - il est tout simplement inévitable qu'un fou va tuer un enfant de temps en temps pour épargner un shekel ou deux et pour être certain d'obtenir la marchandise correcte - sans mentionner la haine pure pour "Edom", l'implacable, méchant Goy.

Mais dans ce cas, nous sommes revenus au point de départ. Que des meurtres rituels ont lieu, mais très rarement.

Bien sûr, cela ne satisferait jamais la mafia des pleurnichards, alors nous avons le conte de fées des "donateurs volontaires". Der Sach liegt in der Teva !



CONCLUSION :

Le but de la magie maléfique est d'infliger du mal, de faire le mal, de se venger. Qu'est-ce qui possède le plus grand pouvoir magique : le sang d'un ennemi assassiné, ou le sang obtenu sans faire de mal à personne ? En Afrique, les breloques sont obtenues en découpant des parties du corps de personnes vivantes. Plus le mal est grand, plus le pouvoir du charme est grand. La logique de cette situation est évidente. Les Africains prennent leur magie au sérieux.

Une personne qui accepte sciemment le produit d'un homicide, mais n'en informe pas les autorités, agit en tant que complice après coup de ce délit d'homicide.

Comment les milliers de participants à ces rituels du sang ashkénaze, siècle après siècle, ont-ils pensé que tout ce sang avait été obtenu ? De par la nature même de la situation, ils **devaient** nécessairement croire que ces produits étaient réels et qu'ils **étaient susceptibles** d'avoir été obtenus en tuant quelqu'un. Ils les ont achetés "*sans poser de questions*".

C'est comme acheter une télé qui "*est tombée d'un camion*". Peut-on imaginer une famille prête à acheter des biens volés pendant des siècles, mais qui ne volerait jamais rien ?



Il y a une autre possibilité que Toaff rejette. Le sang séché authentique d'enfants chrétiens aurait pu être obtenu de la Turquie islamique, où des milliers d'enfants chrétiens étaient tenus en esclavage, mais à des risques et des coûts beaucoup plus élevés, ce qui, encore une fois, ne ferait qu'accroître le risque de fraude. Toaff ne fait pas cette affirmation, bien qu'il aurait pu très facilement le faire (voir p. 67, 1^{re} édition), et ne le croit évidemment pas. En d'autres termes, il rejette les seules explications alternatives qui auraient pu avoir un sens, en faveur d'un conte de fées évident.

Pour moi, cela indique qu'il croit aux meurtres. Et pourquoi pas ?

Si les juifs d'Europe pouvaient enlever des enfants chrétiens pendant des siècles et les CASTRER, dans le but de les vendre à l'ABATTAGE - comme EUNUQUES - en ESPAGNE islamique, purement et simplement

pour de l'ARGENT - je le répète, durant des SIECLES - comme Toaff l'a prouvé au [chapitre huit](#) - une accusation que ses critiques ne se sont même pas donné la peine de contester, et par rapport à laquelle Toaff ne prétend pas maintenant s'être trompé - tout est simplement ignoré - alors les juifs étaient (et sont) certainement capables de les enlever et de les tuer pour obtenir le sang nécessaire à un "rituel sacré" ; toute cette hystérie, est tout simplement une "protestation un peu trop exagérée".

Il s'agit peut-être d'une vérité vaste, cachée, souterraine, en attente de découverte, comme les scandales pédophiles de l'Église catholique ou le trafic d'organes en Israël.

Après tout, ce qui est plus facile, c'est de faire passer clandestinement des enfants vivants à l'autre bout de l'Europe, de les castrer dans le Sud de la France puis de les faire entrer clandestinement en Espagne, peut-être à des centaines de kilomètres au Sud des Pyrénées (selon les progrès de la *reconquista* chrétienne), ou simplement de les tuer à proximité ?

Comme le fait remarquer Ronnie Po-chia Hsia, *"c'est sur leur odieuse réputation, leur mala fama, que les juifs ont été emprisonnés et torturés et exécutés par la justice dans un passé récent. Les codes germaniques de common law et la Carolina ont tous admis le principe accusatoire de la mala fama... ce qui importait, c'était la mauvaise réputation des juifs..."* (ibid., 107).

Parfois, une mauvaise réputation est bien méritée.

À mon avis, le problème peut s'exprimer comme suit : tout "produit sanguin" censé consister en "sang séché d'un enfant chrétien" (de préférence un mâle, âge maximum 7 ans), mais vendu en échange d'espèces, était presque certainement faux, si authentique, alors il était obtenu par le meurtre. Le sang a été vendu comme authentique ; les acheteurs n'ont émis aucune objection.

Cela implique que, sans les grandes quantités de faux produits sanguins achetés et vendus par les juifs ashkénazes pendant de nombreux siècles, les accusations de meurtre rituel (ainsi que les meurtres réels) auraient été beaucoup plus courantes qu'elles ne l'étaient. C'est peut-être la seule raison pour laquelle ces accusations étaient si rares.

Toaff n'est pas un polémiste qui cherche à "prouver" ou "réfuter" la réalité du meurtre rituel. C'est un médiéviste, un artiste, un miniaturiste à grande échelle, comme Canaletto. Si Canaletto inclut un marché aux poissons comme un petit détail dans l'un de ses vastes tableaux de Venise, ce n'est pas par amour particulier pour les marchés aux poissons, c'est parce qu'il est là. Si vous le forciez à peindre sur le marché aux poissons avec un panneau sur lequel on peut lire "Visitez Las Vegas !" ou "Buvez du Coca !", il pourrait le faire pour sauver sa peau, mais il ne ferait pas un très bon travail, et c'est ce qui est arrivé à Toaff.

Toaff observa que les accusés de Trente avaient fourni des détails corroborant parfaitement corrects du crime, dans une prononciation de l'hébreu que personne ne pouvait comprendre, et qui avait été prise pour du charabia ou un "langage satanique" par les savants pendant 500 ans, c'est-à-dire que cela ne pouvait avoir été interpolé par les interrogateurs simplement dans le but d'incriminer les accusés.

Toaff l'a reconnu car il s'agissait d'une récitation parfaitement exacte d'une "liturgie du sang" qui existait réellement, et qui est connue pour avoir été pratiquée par des juifs ashkénazes de langue allemande médiévale - une liturgie qui avait, en outre, déjà été publiée et décrite par d'autres spécialistes hébreux.

Toaff a simplement conclu (il ne s'agissait que d'une simple allusion, en fait, pour la plupart implicite plutôt qu'énoncée), que la question de la réalité du meurtre rituel demeurait donc ouverte, et que les procès de Trente n'étaient pas entièrement sans fondement en fait.

La situation reste là, suspendue à ce stade.

C'était toute l'étendue de l'hérésie de Toaff. L'ADL n'a jamais lu le livre !